



La fin de la Loi ?

L'absolu et le relatif

La transition entre les chapitres 26 et 27 du Lévitique est pour le moins surprenante : alors qu'on pense que le Lévitique vient de s'achever sur une sentence résumant le don de la Loi dans sa totalité, le texte reprend l'énumération de règles très précises concernant les vœux et leur possible annulation.

Dénuée de tout signe de ponctuation, la Tora n'indique les changements de chapitres que par deux types de « blancs », plus ou moins longs, en guise de coupure

ויקרא פרק כו'-כו'

^מ אלה החקים והמשפטים, והתורות, אשר נתן יהוה, בינו ובין בני ישראל--בהר סיני, ביד-משה. { פ }

^א וידבר יהוה, אל-משה לאמר. ^ב דבר אל-בני ישראל, ואמרת אליהם, איש, כי יפלא נדר--בערךך נפשת, ליהוה. ^ג והיה ערךך, הזכר, מן עשרים שנה, ועד בן-ששים שנה: והיה ערךך, חמשים שקל כסף--בשקל הקדש.

Lévitique Chapitres 26-27

⁴⁶ Telles sont les ordonnances, les institutions et les doctrines que l'Éternel fit intervenir entre lui et les enfants d'Israël, au mont Sinaï, par l'organe de Moïse

¹ L'Éternel parla à Moïse en ces termes: ² "Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: Si quelqu'un promet expressément, par un vœu, la valeur estimative d'une personne à l'Éternel, ³ appliquée à un homme de l'âge de vingt à soixante ans, cette valeur sera de cinquante sicles d'argent, au poids du sanctuaire;

Source: www.sefarim.fr